Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20260623-2026_06_47-DE

République Française
Département ILLE ET VILAINE
EPINIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	14

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 23 juin à 21:00, le Conseil Municipal de la Commune de EPINIAC s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/06/2026.

Présents : Mmes : RAMÉ-PRUNAUX Sylvie, LAURENT Régine, JOULAIN Caroline, TRUFFLET Joëlle, RENOU Ophélie, MM : BOURGEAULT Thierry, GRANDIÈRE Bruno, DESPRES Jean-Louis, RUAUX Philippe, ROIZIL Jérôme.

Excusés : Mme JOLY Emmanuelle donne pouvoir à Mme JOULAIN Caroline, M. HARDY Benoît donne pouvoir à M. ROIZIL Jérôme, Mme CHOQUET Anne-Laure donne pouvoir à M. RUAUX Philippe, Mme HUBERT Elodie donne pouvoir à M. GRANDIERE Bruno.

Absent : M. HOUITTE de la CHESNAIS Arnaud

A été nommé secrétaire de séance : M. ROIZIL Jérôme

2026_06_47 – Intercommunalité. Désignation des représentants à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,
VU l'arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel,
VU la délibération du Conseil Communautaire 2026-C-92 en date du 30 avril 2026 portant création de la CLECT et désignation des membres.

CONSIDERANT que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers,
CONSIDERANT qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant,
CONSIDERANT qu'un conseiller municipal peut siéger à la fois au Conseil communautaire et à la commission locale d'évaluation des transferts de charges,
CONSIDERANT que le rôle de la commission d'évaluation des charges transférées est de :

- quantifier les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée aux communes,
- Elle est tenue d'évaluer le coût net des dépenses transférées des communes membres à la Communauté de communes à l'occasion de chaque nouveau transfert de compétence,

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20260623-2026_06_47-DE

CONSIDERANT la décision du Conseil Communautaire en date du 30 [illegible] composition de la CLECT comme suit :

- **DE CREER** une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) entre la Communauté de communes et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 19 membres titulaires, et 19 membres suppléants.
- **DE DESIGNER** les maires comme membres titulaires de la CLECT.
- **DE DEMANDER** aux conseils municipaux de désigner les membres suppléants de ladite commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE DESIGNER** comme représentants de la CLECT pour la commune d'Epiniac:
  - Madame le Maire comme membre titulaire de la CLECT
  - Monsieur Bruno GRANDIERE comme membre suppléant de la CLECT

- **DE CHARGER** Madame le Maire et Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 25/06/2026

Le Maire
SYLVIE RAMÉ-PRUNAUX

Secrétaire de séance
JEROME ROIZIL

MAIRIE D'EPINIAC
35120 (Ille-et-Vilaine)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Publicité des actes de la commune par voie électronique le